Département de l'Hérault
COMMUNE DE VALERGUES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

ACCES INTERDIT
Arrêté de police de circulation
COLAS

Travaux de voirie Barreau Sud – T3 Roselière
Du 2 Octobre au 10 Novembre 2023

Accès entre RD105 et Chemin de Bouisset par le Chemin le long du canal

Arrêté n° 2023/10/230

Le Maire de la Commune de Valergues,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et de la voirie routière,

Vu la demande d'arrêté de Police de la circulation faite le 3 Octobre 2023, par **COLAS** (dénommé le demandeur), M. Martial ANCELIN, Rue de la Marbrerie – ZI du Salaison – 34 740 VENDARGUES, concernant les « **TRAVAUX DE VOIRIE BARREAU SUD – T3 ROSELIERE** » - 34130 VALERGUES,

Considérant qu'il est nécessaire que **COLAS** occupe le Chemin longeant le Canal BRL entre la RD 105 Route de Lansargues et le Chemin de Bouisset – 34130 VALERGUES du 2 Octobre au 10 Novembre 2023,

ARRETE

Article 1er : COLAS occupera le Chemin longeant le Canal BRL entre la RD 105 Route de Lansargues et le Chemin de Bouisset – 34130 VALERGUES du 2 Octobre au 10 Novembre 2023,

Article 2 : L'accès sera **STRICTEMENT INTERDIT** à toutes personnes étrangères au chantier, Chemin longeant le Canal BRL entre la RD 105 Route de Lansargues et le Chemin de Bouisset – 34130 VALERGUES du 2 Octobre au 10 Novembre 2023,

COLAS, *s'engage à sécuriser l'accès au chantier avec l'installation de glissières en béton armé et une clôture de chantier avec barrière cadenassé.*

Une signalisation réglementaire sera mise en place, en amont et en aval du chantier, afin de garantir la sécurité des intervenants et des usagers.
La signalisation est à la charge du demandeur.

Article 3 : L'accès des services de secours et des services de maintenance et d'exploitation BRL est conservé.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise devra enlever tous les décombres et matériaux, réparer tous les dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 6 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

Article 7 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera diffusé sur le site internet de la Commune, affiché en mairie et sur le chantier par le demandeur.

VALERGUES, le 3 Octobre 2023
Le Maire, Gérard LIGORA

MAIRIE DE VALERGUES
34 (Hérault)